

Bureau Fédéral

Réunion du 12 Janvier 2018 à Paris

Présents : Jean-Pierre SIUTAT – Président.

Mme Catherine GISCOU, Nathalie LESDEMA et Stéphanie PIOGER
MM. Christian AUGER, Thierry BALESTRIERE, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre HUNCKLER, René KIRSCH, Philippe LEGNAME, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON, Yannick OLIVIER et Alain SALMON.

Invités : Mmes Françoise AMIAUD, Françoise EÏTO

MM. Patrick COLLETTE, Stéphane KROEMER, Mili SPAHIC, Paul André TRAMIER
(Administrateur du CNOSF).

Assistent : Mmes Amélie MOINE et Léa DUMAS.

MM. Alain CONTENSOUX (DTN), Raymond BAURIAUD, Jacques COMMERES, Sébastien DIOT,
Jean-Philippe GAUDICHAU, Matthieu SOUCHOIS et Gilles THOMAS.

Assiste en Partie : Mme Jacqueline BLANC-GONNET

N°	Intitulé d'annexe
1	2018-01-12 BF FFBB2024 & Club 2.0 - Présentation générale V1 JPS
2	2018-01-12 BF FFBB Tableau des compétences et missions V8 JPS
3	2018-01-10 Point RH BF2
4	2018-01-11 Organigramme Administratif FFBB VFIN (2)
5	2018-01-12 BF Programme équipes de France 2017-2018
6	2018-01-12 BF 5-CFC Point Commission Fédérale des Compétitions –VFIN
7	2018-01-12 BF 5-CFC Modifications Réglementaires - CF Compétitions - Partie Sportive- VFIN
8	2018-01-04 BF 2-CFO situation de l'arbitrage en Corse V2 SKR
9	2018-01-04 BF 2-CFO Investissement des arbitres dans la formation V2 SKR
10	2018-01-04 BF 2-CFO Bilan des stages d'Officiels V2 SKR
11	2018-01-08 6 Modifications réglementaires DAJIV3
12	2018-01-12 BF 6 Harmonisation du statut de JFL.pdf
13	2017-12-15 BF 4 CDC Fiche de suivi - Demande de modification réglementaire CTC brulage
14	BF 4 CDC Fiche de suivi - Demande de modification réglementaire CTC création renouvellement durée)
15	2017-12-15 BF 4 CDC Fiche de suivi - Demande de modification réglementaire CTC sanction non-respect règles participation IE
16	2018-01-12 BF 4-DJT Affiliation nouveaux clubs v1

1. Ouverture par le Président

Jean-Pierre SIUTAT rend hommage à Frédéric FORTE décédé le 31 décembre 2017. Il rappelle son palmarès en tant que joueur puis Président du club de Limoges ainsi que ses fonctions au sein du Bureau Fédéral et du Comité Directeur de la FFBB.

Il informe également les membres du Bureau du décès de Dominique LAFARGUE, fondateur du club de Basket Landes.

L'assemblée se lève et une minute de silence est observée.

Jean-Pierre SIUTAT signale que le nombre de licenciés est de 580 787 soit 15 000 de moins que l'année dernière à la même date, ce qui représente une baisse de 3%. Il souligne cependant que le nombre de licences contact est bon et que la plupart des Fédérations perdent des licenciés.

2. Présidence

a. DTN/DG

Jean-Pierre SIUTAT salue la nomination d'Alain CONTENSOUX au poste de Directeur Général et Directeur Technique National. La décision du Ministère concernant sa nomination a été connue lundi et officialisée le lendemain.

b. Mission MKTG, 3x3, club 2.0, projet de réorganisation fédérale et recrutements liés

Jean-Pierre SIUTAT expose un résumé des conclusions de l'étude menée par MKTG ainsi que les propositions (voir l'annexe 1).

Un tour de table se déroule.

Il en ressort que l'organisation des Jeux 2024 est à la fois un accélérateur, une opportunité et une menace. En effet, les gens veulent consommer du sport autrement. Il faut évoluer et s'adapter dès 2018, sans attendre 2024, en intégrant le 3x3 et l'ensemble des autres pratiques non compétitives qu'un club fédéral pourra, s'il le souhaite développer.

Le Bureau Fédéral souhaite lancer les compétitions de clubs 3x3 et le concept du Club 2.0 dès la saison 2018-2019.

Afin de tenir ces délais, le calendrier fédéral sera modifié :

- Organisation d'un séminaire des Présidents de Ligues (21 avril) et Ligues et Comités le 22 avril
- Suppression du Comité Directeur du 7 juillet
- Suppression des réunions de zones du mois de mars 2018, il est demandé aux territoires de maintenir ces réunions pour travailler sur la fusion des ligues.
- Tenue d'un séminaire des Ligues et Comités en novembre 2018

c. Répartition des missions LR / CD - Finalisation des missions des structures

Jean-Pierre SIUTAT présente un tableau récapitulatif de la répartition des missions entre les structures (voir l'annexe 2).

Après des derniers ajustements il sera communiqué aux structures pour mise en œuvre.

3. Direction Générale / Direction Technique

a. Point général

Alain CONTENSOUX expose les mouvements de personnel au sein de la Fédération ainsi que le nouvel organigramme administratif (voir les annexes 3 et 4).

Il ajoute qu'il va organiser un tour de France des Ligues dans leur nouvelle configuration, pour rencontrer tous les CTS afin d'évoquer plusieurs dossiers :

- Leur présenter l'évolution de l'organisation de la Fédération
- Faire un point sur les financements des Pôles Espoirs
- Aborder l'organisation des futures Ligues
- Evoquer la mise en place des IRFBB

b. Programme des équipes de France

Jacques COMMERES présente les programmes des Equipes de France (voir l'annexe 5).

4. Délégation Compétitions & Pratiques Sportives

a. Point général

Alain SALMON fait un point sur l'activité de la Commission Fédérale des Compétitions (voir l'annexe 6).

b. Point activité CFC

i. Séminaire Commission Fédérale des Compétitions

Il signale ensuite que, suite à la décision prise lors du Bureau Fédéral des 3 et 4 novembre 2017 de mettre en place un groupe de travail afin que des propositions d'évolutions puissent être faites concernant les Coupes de France Jeunes, un séminaire sera organisé le 17 février au siège de la Fédération.

Celui-ci regroupera un responsable de Commission Sportive par nouvelle Ligue et traitera de 3 sujets :

- L'évolution de la Coupe de France Jeunes
- La réflexion sur les licences U16/U17/U18 : analyse constat, conclusion, proposition d'évolution
- Evolutions sportives liées à la réforme territoriale.

- ii. Montées descentes de NM3, qualifié territorial Trophée Coupe de France pour la saison 2018/2019

Alain SALMON propose que, pour la saison à venir (2018-2019) et dans l'attente de pouvoir prendre la pleine mesure de la réforme territoriale, la répartition des places pour le Trophée Coupe de France Séniors et les montées en Nationale 3 restent inchangées et se fassent par secteur comme les saisons passées.

Validation de la proposition par le Bureau Fédéral

- iii. Dispositions règlementaires

Alain SALMON propose un débat sur l'indemnisation des arbitres en championnat de France.

Suite au tour de table, des propositions seront faites lors du Bureau Fédéral des 2 et 3 février.

Il propose également qu'étant donné que les règles de jeu applicables lors des Trophées Coupe de France Sénior sont les règles applicables dans les Championnats Séniors (hors HN), la règle des 14 secondes sur rebond offensif ne soit pas applicable dans cette compétition.

Le barème des indemnités OTM HN/FIBA et statisticiens sur les rencontres EDF et autres compétitions en dehors des Championnats dont la désignation est à la charge de la Commission Fédérale des Compétitions est le suivant :

	Seniors	Jeunes
Indemnité par rencontre	45 €	25 €
3 rencontres ou plus par jour	Forfait 110 €	Forfait 60 €

Pour les événements se déroulant sur plusieurs jours : Hébergement et restauration dès lors que l'officiel officie sur plusieurs jours.

Validation de la proposition par le Bureau Fédéral

Gérald NIVELON soumet ensuite des modifications des règlements sportifs généraux et particuliers (voir l'annexe 7).

Validation des propositions par le Bureau Fédéral

- c. Procédure des Wild Cards en NM1

Le Bureau Fédéral valide le calendrier de travail proposé par Alain SALMON. Le projet de cahier des charges sera présenté au Bureau Fédéral des 2 et 3 février puis soumis à l'approbation du Comité Directeur par consultation à distance.

Une communication sera faite vers les clubs de NM1 dans un premier temps. Une autre sera effectuée après le Bureau Fédéral du mois de mars, à destination des clubs de NM1, NM2 et NM3.

- d. E-Marque V2 – calendrier de mise en œuvre et compétitions concernées pour la saison 2018-2019

Thierry BALESTRIERE fait un point de situation concernant le déploiement d'E-Marque V2 :

- Le groupe de travail poursuit la définition des besoins métier et préparer les phases tests
- Calendrier prévisionnel des travaux :
 - o Première version de travail livrée en février
 - o Dispositif de formation initialisé en février
 - o Mise en place sur Ligue test en septembre
 - o Mise en service entre janvier 2019 et septembre 2019

e. Procédure de réclamation – Mise en œuvre la saison prochaine

Le Bureau Fédéral souhaite que ce point soit reporté à la réunion du mois de février afin de pouvoir mener une réflexion commune avec la LNB

5. Délégation Haut Niveau

a. Point général

Philippe LEGNAME fait un tour d'horizon des résultats des clubs français dans les compétitions européennes. Il présente ensuite les prochaines échéances concernant la LFB :

- Le 22 janvier : rendez-vous avec le Syndicat des joueurs afin d'évoquer la Soirée des Trophées LNB/LFB et la réforme du Championnat NM1
- Le 12 février : un jury va élire les 4 meilleures joueuses de LFB de ces 20 dernières années
- Le 14 février : réunion avec les joueuses, entraîneurs et présidents concernant les accords sectoriels

Il présente ensuite 2 demandes de dérogations :

- Le club de Lattes-Montpellier demande qu'une joueuse de leur centre de formation soit autorisée à évoluer en NF2 avec les espoirs LFB avec une licence RN

Après présentation du dossier de la joueuse, le Bureau Fédéral estime que déroger à ces règles de participation en cours de saison sportive serait susceptible de remettre en cause le traitement équitable entre les clubs qui sont dans des situations similaires et est contraire à l'esprit du règlement qui est de favoriser le temps de jeu dans cette division des jeunes joueuses formées localement.

Refus du Bureau Fédéral

- Le club de Fos-sur-Mer demande qu'un de leurs joueurs, sous convention de formation, puisse évoluer en NM3 alors qu'il dispose d'une licence JC2

Après présentation du dossier du joueur, le Bureau Fédéral estime que déroger à ces règles de participation en cours de saison sportive serait susceptible de remettre en cause le traitement équitable entre les clubs et que les moyens évoqués par le club (rupture de la convention de formation initiale avec son club), ne sont pas de nature à justifier une dérogation aux règlements fédéraux.

Refus du Bureau Fédéral

Ces décisions seront notifiées aux clubs.

b. HNO – Point définitif sur les retours du protocole FFBB-LNB-Arbitres

Paul MERLIOT signale que tous les arbitres ont signé le protocole FFBB/LNB/Arbitres à l'exception de deux d'entre eux.

Le Bureau souhaite qu'un courrier de rappel leur soit envoyé et que, suivant leur retour, une décision soit prise à leur encontre lors de la réunion des 2 et 3 février 2018.

6. Délégation Formation & Emploi

a. Point général

Christian AUGER fait un retour concernant les formations au nouveau règlement disciplinaire qui se sont déroulées en décembre. Les formateurs ainsi que le contenu des formations ont été appréciés. Cependant, il semble que les formations sont trop courtes et une proposition a été faite de mettre en place un guide de procédures avec un rétro planning pour le traitement des dossiers.

b. Formation des JIG – NF1

Il précise que cette année est une année de test en NF1. Sur les 23 clubs concernés, 11 ont déclaré 28 JIG dans les délais. La formation prévue était de 2 fois 2 jours. Il n'y a pas eu d'inscriptions pour la session des 28 et 29 octobre, et pour le moment seulement 6 (dont 4 concernées par la Coupe de France) pour celle des 28 et 29 janvier qui va donc devoir être annulée.

La formation des JIG est donc supprimée pour cette saison en NF1. Un courrier signé de Jean-Pierre SIUTAT sera envoyé aux clubs afin de les informer du mécontentement du Bureau Fédéral.

Pour la saison prochaine, la formation est fixée à 4 jours fin août et sera organisée par les IRFBB.

Pour obtenir le statut de JIG, la formation sera obligatoire.

La Commission Juridique va étudier la possibilité d'un engagement sous caution, que les clubs ne récupéreront qu'après avoir formé leurs JIG.

c. Commission Fédérale des Officiels

i. Point commun avec la CFC sur la situation de l'arbitrage en Corse

Stéphane KROEMER fait un point concernant la situation de l'arbitrage en Corse et présente les propositions de la CFC, de la CFO et de la Charte des Officiels (voir l'annexe 8).

Validation des propositions par le Bureau Fédéral

La non application de la Charte en Corse et dans les territoires ultra-marins est transitoire, l'objectif est que celle-ci soit appliquée sur l'ensemble des territoires en 2020.

ii. Investissement des arbitres HN et CF dans la formation au niveau territorial

Stéphane KROEMER présente un bilan de l'investissement des arbitres dans la formation (voir l'annexe 9).

iii. Bilan des stages CFO

Stéphane KROEMER expose ensuite un point de mi-saison sur les stages d'officiels (voir l'annexe 10). Il souligne que les stagiaires sont très satisfaits des nouvelles modalités des stages mis en place par la CFO. L'apport de l'équipe des RTZ au niveau des formations des OTM HN (Carole DELAUNE) et des observateurs du Championnat de France (Eddie VIATOR) est un véritable atout supplémentaire.

Gérald NIVELON signale que, dans sa région, des stages d'arbitres sont organisés par une structure qu'il ne connaît pas. Matthieu SOUCHOIS va se renseigner sur le sujet.

7. Délégation Affaires Juridiques et Institutionnelles

a. Signalement Colosse aux Pieds d'Argile

Stéphanie PIOGER informe les membres du Bureau qu'elle a reçu 2 signalements et demande donc :

- Dossier N° 1 : Que le Bureau Fédéral sollicite le Secrétaire Général afin qu'il saisisse la Commission Fédérale de discipline pour qu'un dossier disciplinaire soit ouvert
- Dossier N° 2 : Que suite à la condamnation pour agression sexuelle d'une personne qui a été licenciée à la Fédération, une mention soit portée sur sa fiche licencié sur FBI afin que le Bureau soit informé si cette personne souhaite renouveler sa licence et statue sur sa demande de licence.

b. Fusion BC SOLER / PERPIGNAN – Présentation du contrôle de gestion spécifique et renforcé

Stéphanie PIOGER annonce qu'un point sur la fusion du BC SOLER et du club de Perpignan sera fait prochainement.

Elle ajoute qu'un bilan des contrôles inopinés sera fait lors du Bureau Fédéral du 9 mars. Ce bilan fera également l'objet d'une restitution aux clubs concernés.

c. Transfert des droits sportifs et administratifs de l'USV Ré

Le Bureau Fédéral a pris acte du courrier du mandataire judiciaire informant la Fédération que le transfert des droits sportifs et administratifs de l'USV Ré Basket non autorisé par le Juge Commissaire d'USV Ré Basket lui était inopposable et a, en conséquence, constaté que les droits sportifs de pré-nationale de l'USV Ré Basket étaient donc déchués et ne pouvaient plus faire l'objet d'un transfert au bénéfice de ST Clément Basket 17 (2117067).

d. Commission CF / PN

i. Réunions des clubs CF / PN – Finalisation de la préparation

René KIRSCH rappelle que le planning des interventions des Vice-Présidents a été établi et qu'ils ont reçu les documents nécessaires aux réunions.

ii. Joueur d'Intérêt Général - Définition précise des missions d'intérêt général

Le Bureau souhaite que les missions reprennent celles du club 2.0 (développement du 3x3, basket en entreprise, basket santé ou en situation de handicap...).

e. Contrat de travail des Conseillers Techniques des Officiels - Préconisations de rédaction

Stéphanie PIOGER informe le Bureau que les travaux sont en cours mais que cela pose des difficultés juridiques. Des solutions alternatives (notamment réglementaires) seront présentées lors d'une prochaine réunion de Bureau Fédéral.

i. Modifications réglementaires : validation des principes

Stéphanie PIOGER propose des modifications réglementaires pour la saison 2018-2019 (voir l'annexe 11). En synthèse, les points soumis à validation sont :

- Charte Ethique
- Conventions de délégation
- Modifications des structures sportives, notamment le principe de solidarité financière
- Visa du Secrétaire Général
- Paris sportifs

En matière disciplinaire :

- Suite à la suppression des commissions disciplinaires départementales
 - o Bascule à compter de la date du Comité Directeur de juillet des dossiers départementaux et régionaux à la commission régionale absorbante
 - o Dérogation pour maintenir les mandats des Présidents et membres des commissions absorbantes jusqu'au 1^{er} Comité Directeur constituant les nouvelles commissions
 - o Une note sera diffusée aux structures après le Bureau du 21 avril
- Dans le règlement disciplinaire :
 - o Compétence des Commissions Régionales de Discipline pour les dossiers en lien avec l'ouverture d'une information judiciaire ou le dépôt d'une plainte, à l'exception des dossiers de faits de mœurs et atteintes sexuelles (Commission Fédérale)
 - o Pour tous les dossiers mettant en cause des élus ou salariés des CD, LR, Fédération et LNB : compétence CFD et Chambre d'Appel ou Jury d'Honneur selon que les infractions sont survenues dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions ou non
 - o Le point sur les conséquences des sanctions sur les participations aux compétitions et tournois 3x3 est reporté
 - o Elargissement des incompatibilités pour la composition des commissions

Validation des propositions par le Bureau Fédéral

Les points suivants seront présentés aux Bureaux Fédéraux de février et de mars :

- CFBB
- Contrôle de la pratique
- CCG et CAS
- Agents Sportifs
- Joueur d'Intérêt Général
- Divers

ii. Suppression des couleurs de licence

Stéphanie PIOGER présente une proposition de modification des couleurs de licences (voir l'annexe 12).

Pour faire suite à la 1^{ère} phase d'harmonisation de la définition des JFL avec la définition de la LNB, il est proposé au Bureau Fédéral d'acter de la suppression des couleurs de licence en lien avec la notion « d'europeen ».

Sera considéré comme Joueur Formé Localement :

- s'il a été licencié pendant au moins 4 saisons sportives au sein de la FFBB entre l'âge de 12 et 21 ans inclus
- s'il a été exclusivement licencié en France

Les règles de participation dans les championnats vont donc évoluer sur la base de 4 couleurs :

- Blanc = mineurs

- Vert = Joueur Formé Localement
- Jaune = Joueur Non Formé Localement
- Orange = Joueur Non Formé Localement extra-communautaires

Validation des propositions par le Bureau Fédéral

Une étude de l'impact de ces modifications sur FBI doit être menée. Elles seront soumises à l'adoption du Comité Directeur des 30 et 31 mars.

iii. Fautes techniques et disqualifiantes sans rapport

Stéphanie PIOGER rappelle qu'il n'est pas nécessaire de notifier préalablement à la sanction la situation de cumul au licencié.

En raison du développement informatique de gestion des dossiers disciplinaires, un nouveau process sera proposé ultérieurement

Gérald NIVELON est chargé de piloter un groupe de travail visant à définir les clés de répartition économiques Ligues / Comités des pénalités liées aux décisions disciplinaires

iv. Situation de Mulhouse

Stéphanie PIOGER informe de l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire du FC Mulhouse Basket Elite, association en charge de la gestion de l'équipe de NM2 par un jugement du TGI de Mulhouse en date du 4 janvier 2018.

Le Bureau Fédéral constate la déchéance des droits sportifs de l'équipe engagée t. Une notification sera adressée au club.

8. Délégation Jeunesse & Territoires

a. Point général

Cathy GISCOU informe le Bureau que le nombre de licences OBE est actuellement de 71 000. Elle présentera lors de la prochaine réunion du Bureau un point sur les différents partenariats éducatifs.

b. Commission Démarche Clubs

i. Dossier Les Vans – Point de situation

Cathy GISCOU signale qu'elle a participé à une réunion avec le Président du Club et ceux de la Ligue des Alpes, du Comité de Drôme Ardèche, de la Ligue de Languedoc Roussillon et du Comité du Gard.

Le Président de la Ligue des Alpes demande une compensation financière pour la perte de licenciés que le changement de Ligue du club engagerait.

Le Bureau Fédéral attend la position de la Ligue Languedoc Roussillon et du Comité du Gard pour statuer sur cette proposition.

De plus, le Bureau souhaite qu'une procédure soit mise en place pour traiter ce type de dossier à l'avenir.

ii. Propositions de modifications réglementaires CTC –

Pierre DEPETRIS propose trois modifications règlementaires qui concernent les CTC :

- Règles de brûlage en championnat régional Jeunes (voir l'annexe 13)

Validation du Bureau Fédéral

- Règlements concernant les durée, renouvellement et modifications des CTC (voir l'annexe 14)

Validation du Bureau Fédéral

- Sanctions pour non-respect des règles de participation (voir l'annexe 15)

Validation du Bureau Fédéral

iii. Correction homologation de CTC

Pierre DEPETRIS demande que, suite à une erreur dans la présentation de la réunion de Bureau précédente, le club Mozac Volvic Basket soit intégré à la CTC Nord Puy de Dôme

Validation du Bureau Fédéral

iv. Affiliation de nouveaux clubs

Pierre DEPETRIS présente ensuite trois demandes d'affiliations (voir l'annexe 16)

Validation du Bureau Fédéral

c. Etoilisation des clubs – Résultats du Groupe de travail pour intégrer les actions mini basket

Gérald NIVELON informe le Bureau qu'il proposera lors de la prochaine réunion un échéancier pour la mise en place de l'étoilisation des clubs.

Cathy GISCOU rappelle que suite à l'étude qui a été menée, le dispositif actuel de gratuité des licences après le 1^{er} avril sera maintenu.

9. Secrétariat Général

a. Point général

Thierry BALESTRIERE annonce que la nouvelle version du Calendrier Administratif sera envoyée.

Il ajoute que la joueuse dont la convention de formation avait été rompue en raison de la découverte d'une anomalie cardiaque identifiée et confirmée par les experts médicalement à « haut risque », n'étant pas satisfaite de la décision prise par le Bureau Fédéral lors de sa dernière réunion a déposé un recours devant le CNOSF.

b. eFFBB

Thierry BALESTRIERE informe les membres du Bureau que eFFBB se met en route et compte actuellement 1 283 utilisateurs. Des clubs s'y connectent depuis début janvier et le dispositif semble entrer dans les mœurs.

10. Questions diverses

Gérald NIVELON signale que la première réunion du Groupe Ruralité a eu lieu, que les échanges ont été intéressants. La prochaine se déroulera le 24 février.

Yannick OLIVIER annonce que, dans le cadre du plan de féminisation, il a été décidé d'inclure un cadre féminin par staff dans les camps FFBB et d'instaurer une parité homme/femme dans les athlètes de haut niveau qui interviendront.

Pierre DEPETRIS ajoute que la première réunion du Groupe de Travail Métropoles s'est déroulée le 22 décembre. Il en est ressorti qu'il y a beaucoup de disparités entre les métropoles selon les régions.

Prochaine réunion du Bureau Fédéral les 2 et 3 février 2018.